

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 14 avril 2016, à 20h15

Présidente	Mme Roxane ECOFFEY
Vice-Président	M. Emmanuel BUSSARD
Membres du Bureau	MM. Frédéric BERSET - Didier ECOFFEY - Thierry JORDAN
Présents-es	42 membres, dont ceux nommés ci-dessus Mmes MM. Jean-Pierre AEBERHARD - Milan ANDRIC - Jacqueline BALMAT - Valentin BARD - Luc BARDET - Nicole BARDET - Jeannine BONGARD - Vincent BRODARD - Eric BUCHMANN - Stéphanie CHOFFLON - Laurent COTTING - Achille DEILLON - Thierry ECOFFEY - Jean Marc FASEL - Corinne FINGER - Rolf GEORGI - Michel GRABER - Denis GRANDJEAN - Manuel HURNI - Bernard JAQUET - Philippe JORDAN - Cédric LIARD - Anne Caroline LOVATO - Philippe MENOUD - François-Xavier MEUWLY - Nicolas PACCAUD - Sylviane PERISSET GANTNER - Henribert RIME - Vincent ROUBATY - Nicolas SALAMIN - Thierry SCHMID - Jean-Marcel SCHMOUTZ - Patrice SCHMOUTZ - Nicolas SCHMUTZ - Arbër TAHIRI - Stefan TRUEMPLER - Christine VALLELIAN
Excusés-es	pour le Conseil général Mmes MM. Ana Filipa BAPTISTA SILVA - Christine CAILLE - Nicolas DAFFLON - Laurent FINGER - Patrice GEINOZ - Thierry MATERNINI - Sébastien RODI
Présents	pour le Conseil communal, 9 membres Mme Micheline POULIN, conseillère communale MM. Roger BRODARD, syndic - Christian DEILLON, vice-syndic - Pascal DELABAYS - Marc GENILLOUD - Antonio GODINHO - Heinz KRATTINGER - Marc MENOUD - Christian PERRIER -, conseillers communaux pour l'Administration communale M. Yves BARD, secrétaire communal M. Gabriel GILLIERON, chef du Service des finances
Rédacteur	M. Yves BARD, secrétaire communal
Dactylo	Mme Hélène PITTET, secrétaire

*« Monsieur le Vice-Président du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les membres du Bureau,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,
Monsieur le Syndic,
Madame la Conseillère communale, Messieurs les Conseillers communaux,
Monsieur le Secrétaire communal,
Monsieur le Chef du Service des finances,
Mesdames et Messieurs les représentants de la Presse,
Mesdames, Messieurs,
Cher public,*

Je commencerais mon discours par une citation, car elle exprime ce que je ressens ce soir : « Les débuts sont généralement effrayants, les fins sont habituellement tristes, mais c'est pour tout ce qu'il y a entre les deux que la vie mérite d'être vécue. »

Reprenons point par point cette citation :

« Les débuts sont généralement effrayants. »

En effet, mis à part quelques exceptions qui nous ont rejoints en cours de route, nous avons tous débuté cette législature il y a cinq ans. Pour certains, tout comme moi, il s'agissait de leur premier mandat. Nous avons décidé de nous impliquer davantage pour défendre nos idées auxquelles nous croyons. « Comment se déroule une séance du Conseil général ? Quels seront les thèmes abordés ? Comment gérerons-nous les désaccords ? » ... Ce sont des questions que je me suis posées, et peut-être vous aussi. À titre plus personnel, lorsque j'ai accepté la présidence, il y a un an, je vous avouais avoir peur d'oublier les noms des intervenants. De plus, parler devant autant de personnes et gérer les prises de parole, cela a un côté stressant et stimulant à la fois.

« Les fin sont habituellement tristes. »

En repensant à ces cinq dernières années, et particulièrement à 2015 pour moi, je me dis parfois « C'est déjà fini, ce n'est pas possible, je ne souhaite pas que cela se termine. » Par ailleurs, certaines personnes ne siégeront plus lors de la prochaine séance, que ce soit au Conseil communal ou au Conseil général. Dès lors, une certaine nostalgie s'installe.

« Mais c'est pour tout ce qu'il y a entre les deux que la vie mérite d'être vécue. »

C'est précisément pour cette raison que nous sommes tous là ce soir car notre investissement pour Romont vaut la peine. En conséquence, soyons fiers de ce que nous avons accompli, même si tout n'est certainement pas parfait. Les chiffres présentés dans les comptes d'investissements et de fonctionnement corroborent ce que je vous disais il y a quelques instants. Nous pouvons effectivement être satisfaits des résultats, et donc de notre travail. Je vous souhaite une belle dernière séance de législature. »

« Applaudissements. »

EXCUSES

Le Bureau du Conseil général a reçu les excuses reconnues valables de :

Mmes/MM.

- Ana Filipa BAPTISTA SILVA
- Christine CAILLE
- Nicolas DAFFLON
- Laurent FINGER
- Patrice GEINOZ
- Thierry MATERNINI
- Sébastien RODI.

PRESENCES

Il ressort de la liste des présences signée par chacune et chacun la participation de **42 Conseillères et Conseillers généraux** à cette séance. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'art. 44 de la Loi sur les Communes, le Conseil général est apte à délibérer puisque la majorité de ses membres est présente.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La convocation, l'ordre du jour, le procès-verbal de la dernière séance ainsi que les messages ont été adressés à chaque Conseiller et Conseillère général-e dans la forme et les délais mentionnés par la loi. Les comptes et le rapport de gestion 2015 ont également été déposés dans la boîte aux lettres de chaque Conseillère et Conseiller général.

Cette convocation ne suscitant aucune remarque, **Mme la Présidente** déclare cette Assemblée ouverte et apte à délibérer.

Pour le bon déroulement des débats, elle prie chacun de bien vouloir lever son carton lors des votes et suffisamment longtemps afin de permettre aux membres du Bureau d'effectuer leur travail de comptage.

Mme la Présidente remercie également les différents intervenants de bien vouloir remettre au Secrétaire communal, en fin de séance, une copie de leurs interventions, ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Mme la Présidente remercie également les intervenants d'utiliser les micros qui ont été distribués, afin de faciliter la compréhension des interventions.

Elle rappelle enfin, en référence à l'art. 6 du règlement d'exécution de la loi sur les Communes, que cette séance est enregistrée, afin de faciliter la tenue du procès-verbal.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

- 1.** Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2015.
- 2.** Comptes et rapport de gestion 2015.
- 3.** Demandes de crédits de
 - 3.1** CHF 4'000'000.00 pour la réfection des canalisations de la Rue du Château jusqu'à la Promenade des Avoines, en parallèle des travaux du CAD.
 - 3.2** CHF 30'000.00 pour l'établissement de l'étude d'assainissement du bruit routier communal.
 - 3.3** CHF 200'000.00 pour l'étude de la réfection des canalisations de la Grand-Rue jusqu'à la Rue des Comtes, en parallèle des travaux du CAD.
- 4.** Divers.

Cet ordre du jour ne suscitant aucune remarque, **Mme la Présidente** le soumet au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CET ORDRE DU JOUR.

A l'issue de ce vote, **Mme la Présidente** passe à l'examen des objets proposés :

1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10.12.2015

La lecture du procès-verbal de la séance du 10.12.2015 n'est pas demandée.

Son contenu ne suscitant aucune remarque, **Mme la Présidente** le soumet au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10.12.2015.

Mme la Présidente remercie et félicite toute l'équipe du Secrétariat communal pour l'excellente tenue de ces documents.

2. COMPTES ET RAPPORT DE GESTION 2015

A. PROPOSITION QUANT À LA MANIÈRE DE PROCÉDER

- 1) Présentation par M. Christian DEILLON, Conseiller communal, Directeur du dicastère FINANCES/ECONOMIE.
- 2) Rapport de la Commission financière.
- 3) Examen de détail, par chapitre et sous-chapitre.
- 4) Discussion de portée générale (c'est à ce moment-là que les Partis politiques prennent la parole).
- 5) Vote final en trois temps
 - a) Comptes des investissements.
 - b) Comptes de fonctionnement.
 - c) Approbation du rapport de gestion.

Cette manière de procéder ne suscitant aucune remarque, **Mme la Présidente** la soumet au vote.

VOTE / DECISION

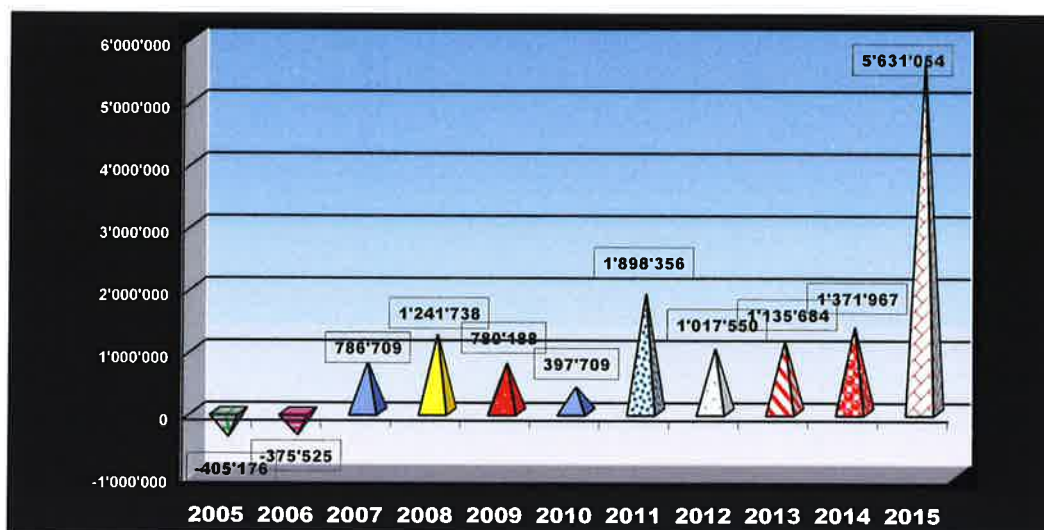
C'EST A L'UNANIMITE QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LA PROCEDURE PROPOSEE.

B. POINT 1) PRÉSENTATION PAR LE CONSEIL COMMUNAL

Mme la Présidente passe la parole à **M. Christian DEILLON**, Directeur du dicastère FINANCES/ECONOMIE, pour la présentation des comptes 2015.

« Pour ma probable dernière présentation des Comptes au Conseil général, je vais vous présenter un résultat exceptionnel, comme vous avez pu en prendre connaissance dans les documents qui vous ont été remis : CHF 5'600'000.00 de bénéfice au fonctionnement, c'est un résultat inconnu pour notre Ville, un véritable feu d'artifices pour cette fin de législature.

graphique page 4



Il faut bien le reconnaître, nous avons eu une certaine chance ces dernières années, chance qui nous a permis de changer diamétralement la physionomie des finances communales depuis une dizaine d'années. Mais la chance à elle seule ne suffit pas. Le Conseil communal a adopté une stratégie et s'y est tenu avec une discipline exemplaire.

Des budgets de fonctionnements équilibrés, une limite de l'endettement acceptée par tous les membres de l'Exécutif, une négociation âpre pour tous les dossiers où nous étions soumis à une clé de répartition, un regard concentré sur les charges incombant à une collectivité publique en évitant les dépenses superflues ou pas justifiées, une adaptation du taux de l'impôt à nos capacités de renouveler ou d'entretenir nos infrastructures, ce sont toutes ces mesures, cumulées, qui nous permettent de présenter aujourd'hui un niveau d'endettement exceptionnellement bas et particulièrement bienvenu en fonction des investissements et des magnifiques projets en cours.

	31.12.2005	31.12.2010	31.12.2015
POPULATION	4271	4649	5237
CAPITAL / DECOUVERT	198 059.21	1 268 391.14	3 424 715.52
DETTE NETTE / hab.	5 205.00	1 675.00	130.30
DETTE NETTE en CHF	22 231 115.01	7 787 684.26	682 484.99
DETTE BRUTE en CHF	24 008 507.50	18 623 800.00	9 312 709.30

Ces bénéfices de fonctionnement, dépassant régulièrement le million de francs, nous ont permis de rattraper un important retard d'entretien, de procéder à des amortissements extraordinaires, qui nous permettent d'alléger les charges financières sur les années futures, mais aussi de baisser le taux de l'impôt qui est passé de

	CHF 1.10	en 2005
à	CHF 1.05	en 2008
puis à	CHF 1.00	en 2009
puis à	CHF 0.95	en 2012
et finalement à	CHF 0.90	depuis 2016.

Avant de passer à l'examen de détail des comptes 2015, je tiens à remercier ici toutes les personnes qui ont permis d'atteindre ce résultat.

Je pense, en premier lieu, à mes collègues du Conseil communal qui ont accepté et accompagné cette démarche rigoureuse et responsable.

Je pense aussi à mon chef de service, Gabriel GILLIERON, qui tient un peu l'histoire des finances de notre Commune, mais qui, malgré toutes ces années, garde un œil très critique et très attentif sur la gestion financière de notre collectivité.

Je tiens à remercier également les Commissions financières qui ont accompagné les réflexions et soucis du Conseil communal et qui l'ont souvent suivi dans ses décisions et ses choix stratégiques. Cela a été difficile durant les premières années, mais cela a été nettement plus agréable sous les présidences de Thierry ECOFFEY et de Jean-Marc FASEL. Merci Messieurs, ça a été un plaisir que de collaborer avec vous.

Mes remerciements vont également à l'Administration et au Personnel communal qui font un excellent travail en respectant le cadre financier qui leur est assigné.

Enfin, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, vous méritez également mes remerciements et ma reconnaissance. Votre regard critique sur notre gestion est toujours le bienvenu et vous en avez toujours usé dans un sens positif, en essayant d'amener des solutions auxquelles nous n'avions peut-être pas pensé.

Ces résultats, la situation financière dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, c'est vraiment le résultat d'un travail d'équipe dans lequel chacun, en fonction de ses prérogatives, a apporté sa contribution.

Encore un grand MERCI à tous.

Maintenant, je vous propose de redescendre sur terre et d'examiner dans le détail ces fabuleux comptes 2015 !

Je vous propose de parcourir, comme de coutume, le compte des investissements avant d'examiner le fonctionnement de notre Commune.

COMPTES DES INVESTISSEMENTS

Le poste de dépenses du budget des investissements 2015 s'élevait à CHF 20'738'500.00. Au terme de l'année 2015, seuls CHF 6'758'480.85 ont été dépensés.

cf tableau page 2

La différence est une fois encore très importante et c'est dans le chapitre 2 « Enseignement », le chapitre 6 « Transports et Communications » et le chapitre 7 « Protection de l'Environnement » que nous trouvons les plus gros écarts. Il s'agit de gros travaux dont le début a été reporté, mais qui maintenant vont enfin débiter. Il s'agit, par conséquent, d'un report de charges sur cette année 2016 et les suivantes.

Les recettes sont peu importantes. Elles se montent à un peu plus de CHF 120'000.00 et il s'agit de subventions reçues ou de taxes de raccordement.

cf tableau page 1

Au final, nos comptes d'investissements présentent un déficit de CHF 6'634'695.20 au lieu de CHF 18'834'000.00.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Le point d'orgue, c'est effectivement le résultat des comptes de fonctionnement.

Notre budget prévoyait un léger bénéfice, CHF 102'796.00, et c'est finalement un résultat positif de CHF 5'631'054.09.

Vous avez bien entendu : plus de 5,6 mios de francs de bénéfice ! Comment expliquer une telle différence ?

Depuis la seconde moitié de 2015, après l'élaboration des budgets, le Conseil communal s'attendait à un bénéfice supérieur à celui budgétisé, mais de loin pas atteignant ce montant.

Ce qui était attendu :

- une augmentation du montant perçu à titre de contribution immobilière. Il s'agit ici presque exclusivement du montant perçu, pour 2 années, auprès d'une importante industrie nouvellement implantée à Romont. La différence s'élève ici à plus de CHF 950'000.00.*
- Une diminution du poste « intérêts des dettes ». Le retard et le report des investissements nous ont permis de différer la contraction de nouveaux emprunts et par corollaire, la charge de nouveaux intérêts créanciers. Economie : environ CHF 200'000.00.*

- *Les économies liées au fonctionnement sont inhérentes à notre prudence dans l'élaboration des budgets : prudence dans l'évaluation des recettes et marge d'erreur ou d'inconnues dans l'évaluation des dépenses. Mais ces économies sont aussi liées au fonctionnement responsable de l'Administration et du Personnel communal : ce n'est pas parce qu'un montant est à disposition qu'il doit obligatoirement être dépensé ! L'économie propre aux comptes de fonctionnement se monte à près de CHF 700'000.00.*
- *Le montant total des acomptes 2015 envoyés en avril 2015 est de plus de CHF 1'000'000.00 par rapport au budget.*

La bonne surprise vient des montants perçus à titre d'impôts.

Au moment de l'établissement des budgets, nous évaluons les recettes fiscales ordinaires sur la base de la dernière statistique fiscale cantonale et en tenant compte des progressions proposées par le Service cantonal des contributions.

Cette procédure s'est avérée relativement proche de la réalité comptable, même si nous n'avons pas toujours atteint en réalité l'entier du montant projeté et cela était vrai encore en 2014 où il nous manquait près de CHF 300'000.00 de recettes d'impôts sur le revenu des personnes physiques !

En fait, la différence que nous comptabilisons cette année est due en grande partie au cumul de différences entre l'estimation du rendement fiscal des dernières années et les facturations réellement opérées :

- | | | |
|---|--|-------------------------|
| • | <i>Pour 2015, nous avons facturé en plus du budget</i> | <i>CHF 1'000.000.00</i> |
| • | <i>La différence facturée en 2014, mais comptabilisée en 2015 se monte à</i> | <i>CHF 220'000.00</i> |
| • | <i>L'extourne de l'estimation fiscale et l'évaluation fiscale 2015 s'élèvent à</i> | <i>CHF 450'000.00</i> |
| • | <i>La progression réelle du rendement fiscal des années 2013 et 2014 et les « non-taxés » de la période fiscale 2013 avaient été comptabilisés prudemment et ont rapporté finalement</i> | <i>CHF 885'000.00</i> |
| • | <i>Enfin, la marge de sécurité pour les non-taxés, pris en compte lors du bouclage 2014, a été surestimée d'environ</i> | <i>CHF 350'000.00</i> |

Le cumul de toutes ces différences explique l'énorme décalage entre le budget et les comptes. La plupart de ces différences a vraiment un caractère unique et pour les autres bonnes surprises, les nouvelles données seront prises en compte lors de l'élaboration des prochains budgets.

Pers. Physiques - revenu	CHF	1'928'295.55		
Pers. Physiques -fortune	CHF	218'313.40	CHF	2'146'608.95
Pers.Morales-bénéfice	CHF	659'332.05		
Pers.Morales-capital	CHF	194'299.20	CHF	853'631.25
Contribution immobilière			CHF	957'412.15
Autres impôts			CHF	267'426.00
Intérêts des dettes			CHF	208'356.02
Autres dicastères			CHF	697'530.00

L'examen des charges par nature démontre que les charges sont bien cernées et surtout que les budgets sont respectés. J'y vois ici la preuve du travail responsable de mes collègues Conseillers communaux, ainsi que la conscience professionnelle de l'Administration et du Personnel communal.

Charges par nature	Comptes 2015		Budgets 2015		Différence
Autorités & personnel	CHF	4 540 591.25	CHF	4 559 696.00	-0.4%
Biens, service & marchandises	CHF	4 056 098.58	CHF	3 724 215.77	8.9%
Aides individuelles	CHF	1 580 944.60	CHF	2 029 887.00	-22.1%
Intérêts passifs	CHF	350 425.88	CHF	530 000.00	-33.9%
Amortissements obligatoires	CHF	135 734.00	CHF	200 000.00	-32.1%
Charges liées cantonales	CHF	6 186 872.30	CHF	6 164 463.00	0.4%
Charges liées district	CHF	3 986 225.55	CHF	3 989 830.00	-0.1%
Charges liées institutions	CHF	685 724.95	CHF	746 080.00	-8.1%
	CHF	21 522 617.11	CHF	21 944 171.77	

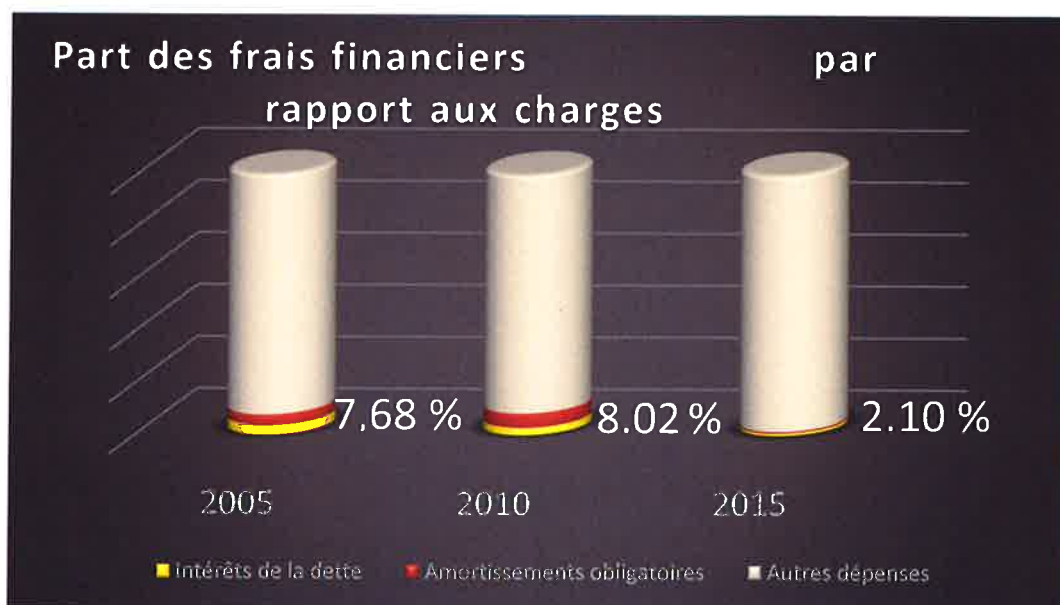
En examinant les charges par chapitre, la maîtrise des dépenses est encore plus flagrante.

Charges par chapitre	Budgets 2015		Comptes 2015		différence
Administration	CHF	2 045 475.00	CHF	2 016 749.43	-1.4%
Ordre public	CHF	1 008 147.00	CHF	1 042 277.95	3.4%
Enseignement	CHF	7 247 226.00	CHF	7 210 384.77	-0.5%
Culture-Loisirs-Sports-					
Tourisme-Jeunesse	CHF	1 170 110.00	CHF	1 123 034.95	-4.0%
Santé	CHF	1 861 510.00	CHF	1 858 348.85	-0.2%
Affaires sociales	CHF	3 996 772.00	CHF	3 550 551.00	-11.2%
Communications	CHF	1 890 858.00	CHF	1 840 025.15	-2.7%
Environnement	CHF	2 376 207.00	CHF	2 614 262.05	10.0%
Economie	CHF	14 235.00	CHF	14 965.55	5.1%
Finances & Impôts	CHF	1 415 616.00	CHF	1 008 338.51	-28.8%
	CHF	23 026 156.00	CHF	22 278 938.21	

L'augmentation de charges de 10% sur le chapitre 7 « Environnement » n'en est réellement pas une puisqu'il s'agit ici de la comptabilisation des amortissements supplémentaires de CHF 416'361.55.

Il y a deux postes de dépenses qui présentent une différence importante. Ce sont les affaires sociales, où il est vraiment difficile de budgétiser le montant d'aides allouées, mais aussi le secteur « Finances & Impôts » plus faiblement grevé des intérêts et amortissements que prévu dans le budget.

Nos frais financiers sont aujourd'hui extrêmement bas et c'est bienvenu.



Je ne le répéterai jamais assez : « Ce que nous économisons aujourd'hui et les possibles bénéfices réalisés au moment du bouclage des comptes sont les bienvenus pour, le cas échéant, effectuer des amortissements supplémentaires et ainsi « lisser » nos charges, atténuer et retarder une hausse d'impôt.

C'est exactement la stratégie qu'a poursuivie le Conseil communal. En diminuant les charges financières d'aujourd'hui, nous constituons des réserves qui devraient nous permettre d'absorber la plus grande partie des charges financières nouvelles qui nous attendent. Au terme de la législature, j'espère que cette stratégie perdurera. Je crois fermement qu'en continuant cette ligne rigoureuse qui n'accepte pas de budget déficitaire et regarde à chaque dépense, il peut être envisagé, pour autant que la bonne conjoncture perdure, d'absorber les défis futurs et de ne pas seulement atténuer, mais d'éviter une hausse d'impôt.

Nos charges liées, facturées soit par le Canton soit par les différentes Associations de district, représentent le 46,1% de nos charges.

Part des charges liées sur le total des charges



On peut relever ici aussi le bon travail réalisé dans les différentes associations de district pour maîtriser les coûts et respecter les budgets.

	budget 2015		comptes 2015		différence
Charges liées du district	CHF	4 162 740.00	CHF	4 179 918.65	0.41%
Charges liées du canton	CHF	6 012 963.00	CHF	6 094 959.40	1.36%
	CHF	10 175 703.00	CHF	10 274 878.05	

Les différences sont effectivement très minimales par rapport aux estimations. L'engagement de nos représentants dans les différents comités de gestions et de nos délégués aux assemblées générales n'est pas étranger à ces bons résultats.

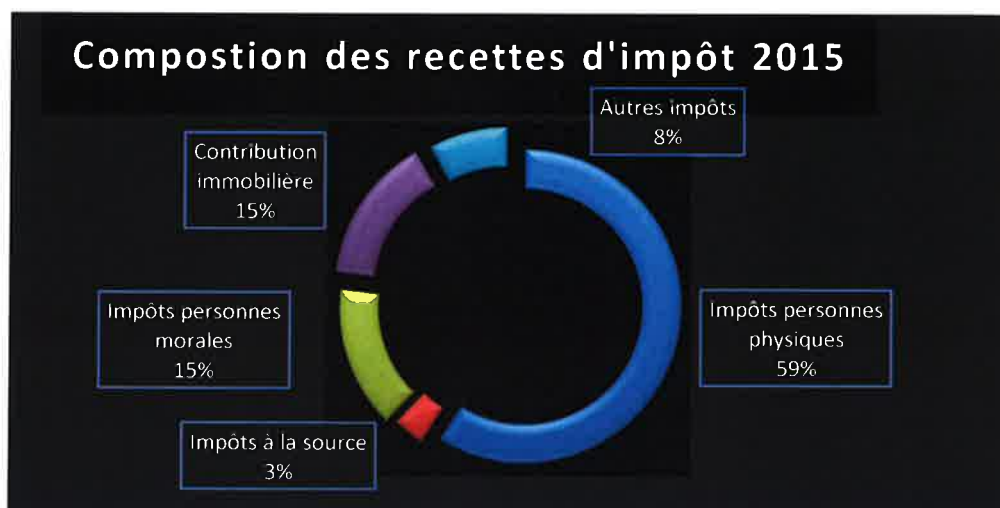
Si les charges sont maîtrisées, la différence de résultat s'explique évidemment par l'augmentation de recettes.

	Budget 2015		Comptes 2015		
Impôts personnes physiques	CHF	9 390 000.00	CHF	11 536 608.95	23%
Impôts à la source	CHF	750 000.00	CHF	634 108.45	-15%
Impôts personnes morales	CHF	2 000 000.00	CHF	2 853 631.25	43%
Contribution immobilière	CHF	2 000 000.00	CHF	2 957 412.15	48%
Autres impôts	CHF	785 000.00	CHF	1 586 317.75	102%
	CHF	15 343 000.00	CHF	19 568 078.55	

- *L'augmentation des recettes d'impôts liées aux personnes physiques a été expliquée précédemment.*
- *Après plusieurs années de progression, nous constatons une diminution des recettes liées à l'impôt à la source. A l'heure actuelle, il est difficile de dire s'il s'agit de baisses réelles ou de transferts en taxations ordinaires.*
- *L'augmentation des recettes d'impôts liées aux personnes morales nous réjouit, signe d'une bonne santé financière et d'une bonne marche des affaires.*
- *La différence liée à la contribution immobilière a déjà été expliquée.*
- *Les autres impôts sont liés à des mutations immobilières ou à des impôts sur gain en capital et leur évolution est aujourd'hui favorable mais peut s'avérer très aléatoire.*

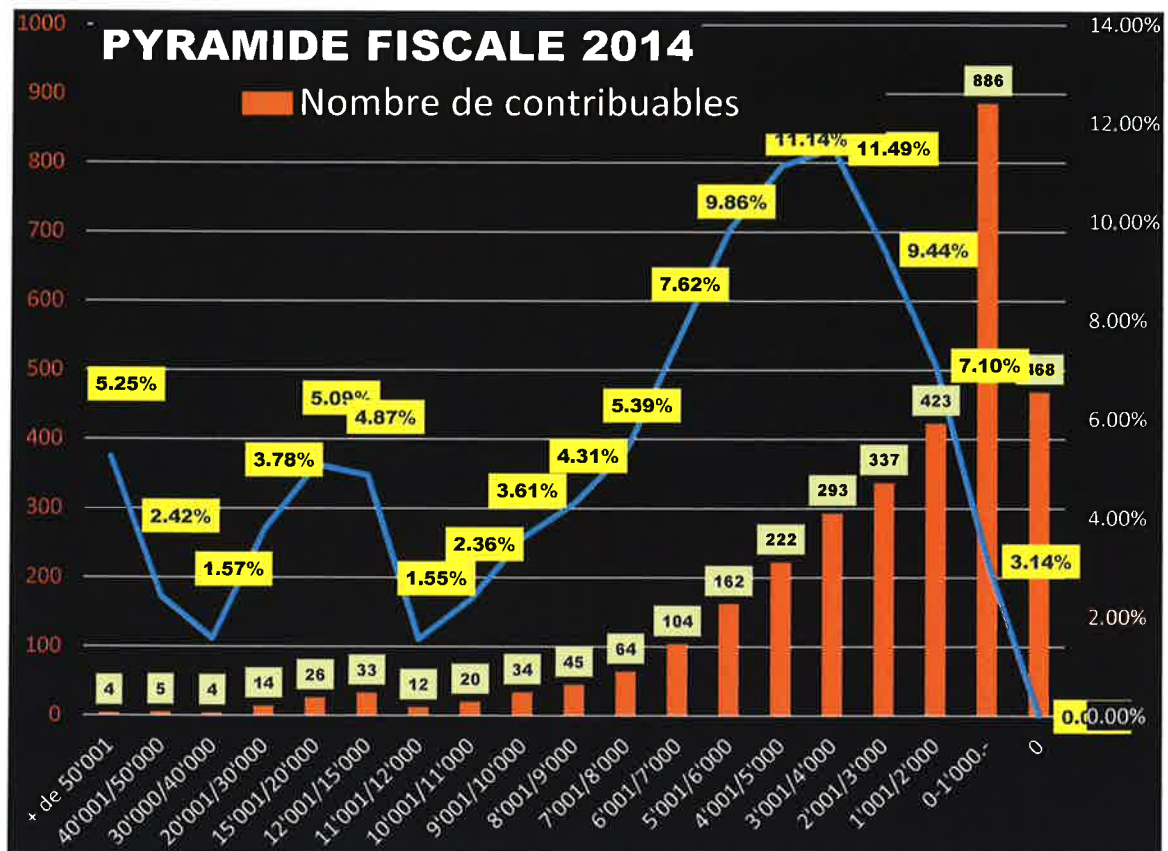
Le graphique suivant nous montre la composition des revenus liés aux impôts.

Malgré la forte augmentation des chiffres de recettes, la composition des recettes ne change pas beaucoup, les personnes physiques assurant un peu plus de 62 % de nos recettes d'impôts totales.



Il est étonnant de constater aussi très peu de différence dans la composition des revenus entre 2014 et 2015, malgré une augmentation globale de 28%.

	2014			2015		
Impôts personnes physiques	CHF	9 002 131.25	58.34%	CHF	11 536 608.95	58.96%
Impôts à la source	CHF	792 831.25	5.14%	CHF	634 108.45	03.24%
Impôts personnes morales	CHF	2 192 909.40	14.21%	CHF	2 853 631.25	14.58%
Contribution immobilière	CHF	1 997 805.35	12.95%	CHF	2 957 412.15	15.11%
Autres impôts	CHF	1 445 638.60	9.37%	CHF	1 586 317.75	08.11%
	CHF	15 431 315.85	100.00%	CHF	19 568 078.55	100.00%



Au chapitre de l'impôt sur les personnes physiques, il est intéressant d'examiner la pyramide fiscale pour constater

- Que près de 15 % des personnes taxées ne paient aucun impôt.
- Que 28 % des personnes taxées paient entre CHF 1.00 et CHF 1'000.00 d'impôt communal.
- Que le 3 % du nombre total des contribuables paient à eux seuls pratiquement le quart du montant perçu à titre d'impôt.

CONCLUSIONS

Le résultat final des comptes de fonctionnement se présente avec :

(tableau Powerpoint)

- Un bénéfice d'exploitation de CHF 5'127'368.54
- Un bénéfice sur le service des eaux de CHF 416'361.55
- Un bénéfice sur le service de l'épuration de CHF 87'324.00

Pour un bénéfice total de CHF 5'631'054.09.

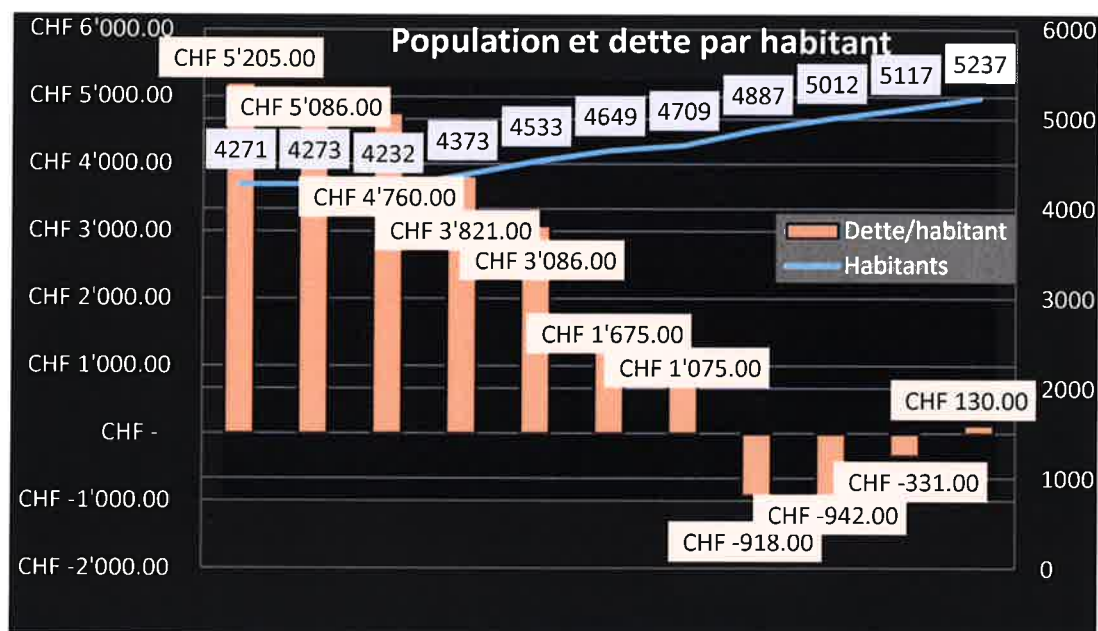
Le Conseil communal vous propose de répartir ce bénéfice de la manière suivante :

- Les montants bénéficiaires liés au service des eaux et de l'épuration sont intégralement utilisés en amortissements supplémentaires.
- Le bénéfice d'exploitation est utilisé comme suit :
 - Amortissements extraordinaires CHF 2'887'965.45
 - Amortis. extraordinaires Eau & Epuration CHF 503'685.55
 - Réserve d'investissement CHF 2'000'000.00

Ce montant s'ajoute à une réserve d'investissements de CHF 1'500'000.00 déjà existante. L'idée du Conseil communal actuel est d'utiliser cette réserve en 2017 pour financer un projet servant au bien-être de toute la population romontoise et le projet en ligne de mire, c'est le centre de Sports et de Loisirs de Bossens. En finalité, ce sera bien au Conseil général et au Conseil communal nouvellement élu de proposer une affectation de ces montants

➤ Augmentation de la fortune au bilan CHF 239'403.09

La dette nette par habitant au 31 décembre 2015 se monte à CHF 130.00



Mais si nous tenons compte des disponibilités au bilan, des prêts consentis et des immeubles du patrimoine financier, chaque romontois dispose d'une fortune collective nette de CHF 790.05.

J'aimerais surtout vous rendre attentif aux amortissements supplémentaires qui vous sont proposés avec le résultat de cet exercice :

- *Tous nos ouvrages de génie civil sont totalement amortis (page 89).*
- *Nos véhicules, notre mobilier et les biens autres qu'immobiliers sont aussi totalement amortis et figurent pour CHF 1.00 au bilan (page 90).*
- *La dette du service des eaux ne se monte plus qu'à CHF 316'606.55.*
- *Et celle de l'épuration à CHF 161'899.60.*
- *Quant aux immeubles du patrimoine financier, ils figurent au bilan à un peu moins de 40 % de leur taxation ECAB.*

Notre situation est saine, et encore une fois cela est bienvenu en regard des investissements en cours ou tout proches.

- *Le cash-flow de l'exercice atteint CHF 5'766'788.09.*
- *Mais surtout, la moyenne sur 5 ans de notre marge d'autofinancement nous permet de financer 35 millions de francs d'emprunts.*

Le Conseil communal vous propose d'accepter :

- ***L'utilisation du bénéfice tel qu'il vous a été présenté.***
- ***D'approuver les comptes des investissements présentant un excédent de dépenses de CHF 6'634'695.20***
- ***Ainsi que le compte de fonctionnement présentant un bénéfice après amortissements extraordinaires de CHF 239'403.09.***
- ***Le bénéfice porté en augmentation du capital au bilan et qui se chiffre au 31 décembre 2015 à CHF 3'664'118.61.***

C. POINT 2) RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Mme la Présidente passe la parole à **M. Jean Marc FASEL** pour le rapport de la Commission financière :

«Les comptes 2015 de la Commune de Romont sont, osons le mot, extraordinaires, bien meilleurs que prévus au budget.

Pour le fonctionnement, l'exercice 2015 présente ainsi un excédent de recettes effectives de CHF 5'127'368.54, ce qui permet de réaliser des amortissements extraordinaires de près de 3 millions de francs et des attributions à la réserve de 2 millions de francs.

L'amélioration s'explique par le cumul de bonnes surprises, notamment par le rendement plus important qu'escompté de la taxe immobilière (env. CHF 960'000.00) et de l'impôt sur les personnes physiques (env. 2 millions de francs).

La Commission financière souhaite attirer l'attention du Conseil général sur le fait que cette embellie fiscale est momentanée, provenant notamment de rattrapages des années 2013 et 2014, et qu'elle ne traduit pas une amélioration réelle du rendement fiscal intrinsèque.

En ce qui concerne le compte des investissements, il présente un excédent de dépenses de CHF 6'634'694.20.

La Commission financière remercie M. GILLIERON, Chef du Service des finances, pour la très bonne tenu de la comptabilité constatée par l'Organe de révision, la Fiduciaire Fidexpert SA, à Fribourg.

Au terme de la présente législature, la Commission financière remercie également et félicite chaque Conseiller/Conseillère communal-e pour la bonne maîtrise des charges de son dicastère respectif, en particulier M. DEILLON, Directeur du dicastère FINANCES/ECONOMIE, pour la très bonne gestion financière de la Commune.

Les finances communales sont dans le meilleur état possible pour affronter les très gros investissements qu'on ne peut reporter, en particulier la construction de la nouvelle école primaire.

La Commission financière a accepté les comptes 2015 à l'unanimité des membres présents et vous invite à les accepter également. »

Mme la Présidente remercie M. FASEL pour le rapport de la Commission financière.

D. POINT 3) EXAMEN DE DETAIL DES COMPTES 2015

Mme la Présidente passe au point 3 de la procédure d'examen des comptes 2015, c'est-à-dire l'examen de détails.

Les comptes et le rapport de gestion ayant été consciencieusement épluchés par chaque Conseiller et Conseillère général-e, par les membres de la Commission financière, dans les séances des Groupes politiques, il y a lieu de passer directement à l'examen de détail par chapitre et sous-chapitre, pour permettre à chacun de poser des questions sur d'éventuels points encore obscurs.

Pour plus de clarté lors de la prise de parole, **Mme la Présidente** prie les Conseillers généraux de bien vouloir citer le numéro de compte auquel se réfère l'intervention.

EXAMEN DE DETAIL DES COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2015

Lecture des chapitres et sous-chapitres de la page 27 à 42

Aucune remarque.

EXAMEN DE DETAIL DES COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2015

Lecture des chapitres et sous-chapitres de la page 43 à 71

Aucune remarque.

RECAPITULATION PAR NATURE

Lecture de la page 72 à 80

Aucune remarque.

BILAN ACTIF/PASSIF

Lecture de la page 81 à 97

Aucune remarque.

E. POINT 4) DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

- **Intervention de M. Eric BUCHMANN, pour le Groupe PDC**

« Le Groupe PDC a pris connaissance avec intérêt et satisfaction des comptes d'investissements et de fonctionnement 2015.

Par rapport à ces comptes, on a coutume de dire que le vin étant tiré, il faut le boire. Force est de constater qu'il est toujours plus agréable de boire un nectar plutôt que de la piquette.

Sans entrer dans tous les chiffres que nous avons moult fois vus et entendus, on peut néanmoins relever le bénéfice important des comptes de fonctionnement qui a notamment permis de faire des amortissements supplémentaires et qui a contribué à l'abaissement de la dette de notre Commune et en conséquence ramené la dette par habitant à CHF 130.00.

Ces bons résultats sont dus notamment à certains rattrapages dans les recettes fiscales, à une estimation prudente des recettes par le Canton et en conséquence par notre Commune, ainsi et surtout à une maîtrise des dépenses par chaque Conseiller communal pour le dicastère qui le concerne.

Certains seront amenés à dire qu'il ne faut pas thésauriser et être plus généreux dans les dépenses communales. On peut répondre que notre saine santé financière est non seulement réjouissante mais nécessaire pour faire face aux dépenses importantes et prochaines que nous connaissons toutes et tous, tant au niveau du District (homes, CO, piscine, etc.), qu'au niveau de notre Commune (nouvelle école et éventuel centre sportif).

Nous pouvons ainsi remercier notre Exécutif pour sa bonne et rigoureuse gestion, notre Ministre des finances et notre Boursier communal. »

- **Intervention de M. Nicolas PACCAUD, pour le Groupe Horizons Nouveaux**

« Le 4 avril dernier, le Groupe Horizons Nouveaux s'est rencontré pour préparer cette séance de Conseil général et a soigneusement analysé les comptes d'investissements, de fonctionnement, ainsi que le rapport de gestion.

Le contenu de ce message ressemble fortement aux messages des années précédentes concernant les résultats des derniers exercices. Nous ne pouvons que féliciter le Conseil communal ainsi que tous les employés de la Commune qui ont plus que respecté leur budget et ainsi généré un exercice 2015 très bénéficiaire. Nous espérons que cette rigueur habitera encore longtemps les personnes qui œuvrent pour notre Commune. Il est à relever que, durant la législature 2011-2016, ce Conseil communal a dégagé pour plus de 11 millions de francs d'excédents de recettes ! Bravo !

Côté budget des investissements, malheureusement beaucoup de projets n'ont pas encore été réalisés ou n'ont pas abouti, le plus souvent en raison de circonstances extérieures. Nous espérons que la nouvelle équipe du Conseil communal trouvera d'autres moyens d'accélérer la réalisation des projets concernés.

Le Groupe Horizons Nouveaux adresse par ailleurs tous ses remerciements aux personnes qui ont élaboré le rapport de gestion. C'est un document riche en enseignements qui démontre, par son contenu, que la gestion d'une commune est une vaste affaire.

Le Groupe Horizons Nouveaux acceptera les comptes de fonctionnement et d'investissements et remercie l'Administration communale, tout comme le Conseil communal, pour l'excellent travail accompli. Nous saluons également l'engagement politique des Conseillers communaux et généraux qui terminent ce soir leur mandat et souhaitons à la nouvelle équipe une excellente collaboration pour la législature à venir. »

- **Intervention de Mme Jacqueline BALMAT, pour le Groupe PLR**

« L'année financière 2015 de notre Commune se clôture par de très bonnes nouvelles !

Le Groupe PLR a pris connaissance avec satisfaction des comptes de l'année 2015.

En effet, l'exercice 2015 présente un bénéfice de CHF 239'403.10, et ce après avoir effectué des amortissements extraordinaires de plus de 2'800'000.00 et une attribution à la réserve libre de CHF 2'200'000.00. Ce résultat, qui est exceptionnel, est toutefois à considérer avec retenue, car unique ! En effet, ces gains supplémentaires proviennent de divers facteurs dont des reports d'impôts des années précédentes, pour ne citer que le plus important.

Le compte des investissements est toujours en souffrance avec des retards dont les motifs sont connus. Toutefois, alors que la capacité d'emprunt n'était que de 18 millions de francs à la fin de l'exercice précédent, elle est aujourd'hui estimée à 35 millions de francs. Ceci ne change pas les défis en termes d'investissements futurs mais permet toutefois d'envisager l'avenir avec plus de confiance et une meilleure visibilité.

Les charges de fonctionnement sont bien maîtrisées. La politique rigoureuse en matière de gestion de la commune a porté ses fruits.

Aussi, le Groupe PLR remercie et félicite le Conseil communal pour l'excellent travail. Il profite également d'adresser un merci particulier à Monsieur Christian DEILLON, Directeur des finances dont le mandat prend fin dans le cadre de cette législature. Un merci également à Monsieur GILLIERON et son équipe, pour l'excellent travail et la qualité de la présentation des comptes.

Le Groupe PLR approuve les comptes de l'année 2015. »

• **Intervention de M. Vincent ROUBATY, pour le Parti Socialiste**

« Lors de sa séance du mardi 5 avril dernier, le Groupe PS s'est attentivement penché sur les comptes communaux pour cette année 2015. Et quels comptes ! Avec les amortissements et les réserves, c'est plus de CHF 5'000'000.00 d'excédents de recettes ! Quel contraste avec les prévisions de la planification financière 2016-2020 présentée au Conseil général le 8 octobre dernier où les finances communales sont annoncées très mauvaises d'ici ces prochaines années !

Les budgets 2016 nous avaient déjà mis la puce à l'oreille, mais voilà que les comptes de fonctionnement 2015 présentent un excédent de recettes de CHF 239'403.00. De plus, des amortissements supplémentaires de CHF 2'887'965.00 et une réserve de CHF 2'000'000.00 ont pu être réalisés. Certes cette excellente situation causée par divers rattrapages (eau, épuration, Nespresso) devrait rester exceptionnelle. Mais il n'en reste pas moins qu'il faudrait être difficile pour ne pas être satisfait de tels résultats.

La réalisation d'un budget est une tâche complexe et il est certainement impossible de tout prévoir. Sous-estimer les recettes et exagérer les dépenses est bien sûr ce qui est demandé à tout responsable financier et comptable prudent, mais n'est-il pas fait preuve ici d'un zèle certain qui pourrait à terme décrédibiliser les budgets soumis au Conseil général ? Néanmoins, il est bien sûr plus facile de poser cette question lorsque l'écart est du côté positif. Le Groupe PS est d'avis que les critères d'élaboration des budgets pourraient être assouplis.

Depuis plusieurs années, les finances sont soumises au régime « serrage de ceinture ». Mais depuis 5 ans, c'est presque CHF 1'000'000.00 qui sont investis dans la réfection des routes chaque année. La dette nette est passée de CHF 1'675.00 à CHF 130.00/habitant. Les taux d'impôts des personnes physiques et morales sont passés de 95 à 90 %. Et cela réjouit bien sûr le Groupe PS.

Mais alors, dans cette situation favorable, qu'auraient représentés CHF 100'000.00 pour améliorer les transports scolaires comparés aux plus de CHF 5'000'000.00 d'excédents de recettes des comptes ? Notez bien que le propos n'est pas de revenir sur cette proposition qui a été refusée de manière démocratique par le Conseil général mais de tenter simplement, par cet exemple, de vous rendre attentifs à être cohérents dans vos décisions et choix. Les routes et l'eau sont une bonne chose mais nous pensons que la population de Romont, ses écoliers, ses sociétés, méritent d'être récompensés pour leurs efforts.

Les membres du Groupe PS sont évidemment satisfaits de la bonne santé des comptes présentés. C'est donc à l'unanimité que le Groupe PS accepte les comptes des investissements et de fonctionnement 2015. Nous remercions et félicitons l'Exécutif pour son travail et pour la bonne gestion des comptes ainsi que pour le rapport de gestion, qui est toujours une mine d'informations sur la vie communale. Nous adressons également des remerciements au Personnel communal pour son travail et son engagement au service de la population. »

Mme la Présidente remercie les différents auteurs de ces interventions.

F. POINT 5) VOTE FINAL

1. VOTE DES COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2015

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LES COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2015.

2. VOTE DES COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2015

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2015.

Au nom de tous les membres du Législatif, **Mme la Présidente** adresse ses plus chaleureux remerciements au responsable du dicastère FINANCES/ECONOMIE, M. Christian DEILLON, au chef du Service des finances, M. Gabriel GILLIERON ainsi qu'à toute son équipe, pour l'excellent travail effectué.

3. APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION 2015

Le rapport de gestion, très complet, est un document fort utile contenant une multitude d'informations et de données sur le fonctionnement de la Commune et ses habitants. C'est un immense travail qui a le grand mérite d'apporter de manière minutieuse et fouillée les activités aussi variées et nombreuses conduites dans la Ville de Romont.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LE RAPPORT DE GESTION 2015.

Mme la Présidente adresse ses remerciements et félicitations aux membres du Conseil communal, aux Chefs de service, ainsi qu'au Personnel communal pour le grand travail que constitue l'élaboration de ce rapport.

3. DEMANDES DE CREDITS

3.1 DEMANDE DE CREDIT DE CHF 4'000'000.00 POUR LA REFECTION DES CANALISATIONS DE LA RUE DU CHÂTEAU JUSQU'À LA PROMENADE DES AVOINES, EN PARALLELE DES TRAVAUX DU CAD

M. Marc GENILLOUD, concerné professionnellement, se récusé pour le traitement de cet objet

Mme la Présidente passe la parole à **M. Heinz KRATTINGER**, Conseiller communal Directeur du dicastère EAU/EPURATION, pour la présentation de cette demande de crédit.

A la page 2 du message, **M. KRATTINGER** précise que la cour du Pensionnat St-Charles pourra être utilisée comme place de parc uniquement en dehors des heures de classe, la Paroisse n'ayant pas accepté de la mettre à disposition de manière continue. Par contre, les enseignants du Centre éducatif parqueront à l'intérieur de la Cour. De cette manière, une vingtaine de places seront libérés dans l'intra-muros.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Mme la Présidente passe la parole à **M. Thierry SCHMID** pour le rapport de la Commission financière :

« La Commission financière a étudié la demande de crédit de 4 millions de francs pour la réfection des canalisations de la Rue du Château jusqu'à la Promenade des Avoines lors de ses séances des 21 et 23 mars dernier.

La Commission a pris bonne note des explications du Conseil communal concernant la gestion des risques liés à ces travaux, particulièrement concernant La Collégiale.

Elle a donc accepté à une large majorité cette demande de crédit et vous conseille d'en faire de même. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

- **Intervention de M. Thierry ECOFFEY, pour le Groupe PDC**

« Les travaux de notre chauffage à distance avancent. En effet, durant les années 2016 et 2017, ils traverseront l'intra-muros, de la Rue du Château à la Promenade des Avoines.

Dans ce contexte, l'option prise par le Conseil communal de profiter de l'ouverture de ces fouilles pour réfectionner et mettre à niveau nos conduites d'eau paraît tout à fait pertinente.

Le dossier que nous a remis l'Administration est complet. Il nous explique que tout sera entrepris pour minimiser les désagréments qui affecteront le trafic routier, les places de parcs et les manifestations locales.

De plus, Le Groupe E, maître d'oeuvre pour ce chantier, sera responsable de garantir la stabilité des bâtiments de notre cité.

C'est pourquoi les représentants du Groupe PDC ont accepté cette demande de crédit à l'unanimité des membres présents, et vous invitent à en faire de même. »

- **Intervention de M. François-Xavier MEUWLY, pour le Groupe Horizons Nouveaux**

« Cette demande de crédit de CHF 4'000'000.00 pour la réfection des canalisations de la Rue du Château jusqu'à la Promenade des Avoines a soulevé quelques discussions au sein du Groupe Horizons Nouveaux.

En effet, malgré le montant astronomique consacré à cette réalisation, nous sommes d'avis qu'il est judicieux de profiter du chantier du chauffage à distance pour réfectionner les différentes canalisations.

De tels travaux aux abords d'ouvrages datant de plusieurs siècles ne sont pas anodins. Probablement que le Service technique a déjà prévu l'établissement d'un état de ces bâtiments, y compris des fissures actuelles pour s'assurer d'une part de leur stabilité et d'autre part pour être au clair en cas d'éventuelles dégradations qui seraient ou non directement liées aux travaux. De plus, comme la responsabilité est partagée entre Le Groupe E, la Commune et différentes entreprises, nous prions le Conseil communal d'être attentif à la couverture d'assurance des intervenants.

Comme cela n'était pas clairement stipulé dans le message, il nous semblait judicieux de le relever, bien que nous soyons persuadés que le montant de la

demande de crédit intègre déjà le financement adéquat pour faire face à de telles dégradations.

Le Groupe HN remercie d'avance le Conseil communal d'être attentif aux divers aspects évoqués ici et soutient cette demande de crédit. »

VOTE/DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 4'000'000.00 POUR LA REFECTION DES CANALISATIONS DE LA RUE DU CHÂTEAU JUSQU'À LA PROMENADE DES AVOINES.

M. Marc GENILLOUD réintègre la séance.

3.2 DEMANDE DE CREDIT DE CHF 30'000.00 POUR L'ETABLISSEMENT DE L'ETUDE D'ASSAINISSEMENT DU BRUIT ROUTIER COMMUNAL

Mme la Présidente passe la parole à **M. Heinz KRATTINGER**, Conseiller communal Directeur du dicastère EAU/EPURATION, pour la présentation de cette demande de crédit.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Mme la Présidente passe la parole à **Mme Jacqueline BALMAT** pour le rapport de la Commission financière :

« Lors de ses séances des 21 et 23 mars 2016, la Commission financière a étudié le message 3.2 du Conseil communal concernant la demande de crédit de CHF 30'000.00 pour l'établissement de l'étude d'assainissement du bruit communal.

Cette demande de crédit s'inscrit dans un contexte d'études qui seront réalisées sur plusieurs années et qui ont débuté en 2014 déjà. Elles seront accompagnées par la réalisation des mesures qui en découlent.

La Commission financière a accepté ce crédit à l'unanimité et invite le Conseil général à en faire de même.»

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

- **Intervention de M. Nicolas SCHMUTZ, pour le Groupe PDC**

« Le Groupe PDC s'est réuni lundi dernier en séance de préparation et a pris connaissance du présent message concernant la demande de crédit de CHF 30'000.00 pour l'établissement de l'étude d'assainissement du bruit routier communal.

Cette demande a soulevé certaines questions et certains doutes, non pas sur la valeur du crédit demandé, mais sur la pertinence de cette demande aujourd'hui.

Nous nous sommes tous rendu compte que notre Ville présente actuellement de grandes rénovations au niveau de nos routes ; de plus, nous votons également aujourd'hui des crédits pour d'autres ouvertures de routes en ville.

Est-ce donc judicieux de lancer une telle étude alors que ces travaux sont en cours ou vont arriver ? Les constats et les mesures envisagées qui ressortiront de cette étude ne seront-ils pas à revoir une fois l'ensemble des chantiers terminés ? La liste n'est pas exhaustive, mais après débat, le Groupe PDC a tout de même accepté ce crédit.

Toutefois, il demande au Conseil communal d'assurer que le lancement de cette étude soit fait en coordination avec la finalisation de l'ensemble des travaux actuellement en cours ou planifiés, tout en assurant qu'une adaptation de ces différents ouvrages ne doit être envisagée par la suite. »

M. KRATTINGER précise que le Conseil communal partage le même souci que le Groupe PDC et peut lui assurer que les études seront effectivement coordonnées.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 30'000.00 POUR L'ETABLISSEMENT DE L'ETUDE D'ASSAINISSEMENT DU BRUIT ROUTIER COMMUNAL.

3.3 DEMANDE DE CREDIT DE CHF 2000'000.00 POUR L'ETUDE DE LA REFECTION DES CANALISATIONS DE LA GRAND-RUE JUSQU'À LA RUE DES COMTES, EN PARALLELE DES TRAVAUX DU CAD

Mme la Présidente passe la parole à **M. Heinz KRATTINGER**, Conseiller communal Directeur du dicastère EAU/EPURATION, pour la présentation de cette demande de crédit.

M. KRATTINGER ajoute que les travaux sont envisagés entre 1,5 millions et 2 millions de francs. L'étude démontrera le coût exact et le futur directeur du dicastère EAU/EPURATION aura le plaisir de préparer la demande relative à l'exécution des travaux proprement dite.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Mme la Présidente passe la parole à **Mme Corinne FINGER** :

«Lors de ses séances des lundi 21 et mercredi 23 mars dernier, la Commission financière a étudié le message no 3.3 concernant la demande de crédit de CHF 200'000.00 pour l'étude de la réfection des canalisations de la Grand-Rue jusqu'à la Rue des Comtes.

Le Conseil communal ayant répondu à ses questions, la Commission financière a accepté cette demande de crédit à l'unanimité de ses membres présents et vous demande d'en faire autant. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

Néant.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 200'000.00 POUR L'ETUDE DE LA REFECTION DES CANALISATIONS DE LA GRAND-RUE JUSQU'À LA RUE DES COMTES, EN PARALLELE DES TRAVAUX DU CAD.

4. DIVERS

4.1 PROJET ZELDA (FUTUR BATIMENT SCOLAIRE DE LA CONDEMINE)

INTERVENTION DE M. CHRISTIAN PERRIER, CONSEILLER COMMUNAL

« Lors du Conseil général du 10 décembre 2015, M. Valentin BARD interpellait le Conseil communal sur le projet d'un nouveau complexe scolaire à la Condémine et sur la faisabilité d'un futur cercle scolaire commun avec les Communes de Mézières et de Billens-Hennens.

Comme indiqué lors de cette séance, nous étions en partenariat avec la Préfecture de la Glâne, en discussion avec ces deux communes et nous étions en attente d'une réponse définitive quant à leur volonté de création d'un cercle scolaire regroupant les trois communes.

Les réponses écrites des Communes de Mézières et Billens-Hennens nous sont parvenues. Le Conseil communal de Romont a pris acte avec satisfaction de la décision de ces deux communes de constituer un cercle scolaire commun avec Romont et de leur décision de définitivement transférer tous leurs élèves dans les bâtiments scolaires se situant sur le territoire de la Commune de Romont, dès l'ouverture du nouveau complexe scolaire à la Condémine.

Par conséquent, le Conseil communal de Romont, en accord avec les Communes de Mézières et de Billens-Hennens, a pris la décision de poursuivre dans la voie du projet ZELDA. Pour votre information, le Comité de pilotage s'est réuni le lundi 11 avril dernier. »

Mme la Présidente remercie M. PERRIER de son intervention.

4.2 MESSAGE DE FIN DE LEGISLATURE DE M. LE SYNDIC

INTERVENTION DE M. ROGER BRODARD, SYNDIC

« Les comptes 2015 de la ville de Romont dégagent un bénéfice très important et c'est tant mieux. Pour une fin de législature, ce résultat nous comble et vous comble. Que demander de plus ?

A mon avis, rien de particulier si ce n'est de poursuivre, comme l'a dit notre Argentier, avec une ligne claire dans la priorisation des investissements, et une rigueur dans la gestion du fonctionnement de la Commune. Ce soir, j'affirme que pour le Conseil communal que j'ai présidé durant les deux dernières législatures, ce fut un leitmotiv sans cesse renouvelé et ce ne fut pas toujours simple les premières années. Certes, par la suite, la conjoncture économique favorable nous facilita quelque peu la tâche.

Durant toutes ces années, votre syndic a été épaulé, soutenu, encouragé, motivé par des personnes soucieuses de la défense de l'intérêt général et du développement de notre belle Cité. Bien entendu je ne peux me résoudre à passer sous silence leur nom, à savoir Mme Myriam DAFFLON, M. Jacques MOREL, Mme Jacqueline BOURQUI, M. Pierre DECRIND, M. Hans KAESER, Mme Marie-Noëlle HUGUENOT, puis l'équipe actuelle avec M. Christian DEILLON, vice-syndic, M. Heinz KRATTINGER, M. Marc MENOUD, M. Marc GENILLOUD, Mme Micheline POULIN, M. Pascal DELABAYS, M. Antonio GODINHO et M. Christian PERRIER. Trouver les mots justes de la reconnaissance relève parfois de la gageure. Aussi ce soir je vous dis tout simplement « MERCI ». Mes remerciements vont également à tout le Personnel communal et plus particulièrement à leurs chefs de service, à savoir M. Yves BARD, Secrétaire communal, M. Pierre DECRIND, Secrétaire communal adjoint et Chef du service général, M. Bertrand GUILLAUME, Chef du Service technique, M. Gabriel GILLERON, Chef du Service financier.

Sans oublier mon premier guide dans ma fonction de syndic, M. Jean-Pierre MOREL, ancien Secrétaire communal ainsi que M. Norbert CARREL, ancien Chef du Service technique. Vous tous m'avez grandement facilité la tâche. Ce fut une belle décennie que je n'oublierai jamais. Ce fut un honneur et un bonheur de vous avoir rencontrés sur mon chemin.

En fin de législature, il y a forcément des partants et des arrivants. Ce soir, il me revient l'insigne honneur de remercier mes collègues du Conseil communal en partance. Chers collègues, une dernière fois, j'utiliserai les convenances appliquées lors de nos séances du Conseil communal, soit le « vous ».

M. DEILLON, j'ai eu l'honneur de vous rencontrer et de vous côtoyer durant ces dix ans, vous avez défendu les intérêts de notre ville contre vents et marée, vous avez usé de tout votre savoir et de votre sens de la mesure pour influencer positivement le Conseil communal dans ses choix. Vous m'avez remplacé dans mon activité chaque fois que je le vous demandais et cela avec bonheur.

*Un trait marquant de votre personnalité : votre grande honnêteté intellectuelle. **Merci Christian.***

M. KRATTINGER, je vous connais de longue date et par conséquent je cerne assez bien « votre personnage. » Je n'ai pas été déçu. Vous avez toujours été celui qui posait la question à laquelle personne n'avait pensé. Etant le doyen du Conseil communal, votre

esprit plein de sagesse, de bon sens et de curiosité a grandement contribué à faire avancer nos projets.

*Un trait marquant de votre personnalité : votre capacité à exprimer votre ressenti parfois d'une manière très directe mais toujours dans un but constructif. **Merci Heinz.***

***M. GODINHO**, vous avez été sollicité deux fois pour remplacer un Conseiller démissionnaire et à chaque fois vous avez répondu positivement. Vous avez représenté la communauté portugaise avec bonheur et tout le monde se souvient encore de la sortie du Conseil communal à Porto préparée par vos soins. En outre, votre nom restera gravé dans l'histoire de notre ville puisque vous fûtes le premier ressortissant d'une autre culture à intégrer l'Exécutif de Romont. De plus, en tant que Directeur du dicastère des Bâtiments, Domaines et Forêts, vous avez participé activement à la vente des domaines de la Bourgeoisie des Rochettes Dessus et des Rochettes Dessous.*

*Un trait marquant de votre personnalité : un esprit convivial faisant preuve d'ouverture. **Merci Antonio.***

***M. GENILLOUD**, je vous ai connu dans la cour de récréation donc cela fait un bon bout de temps déjà. Quelques dizaines d'années plus tard, j'ai eu la chance de siéger à vos côtés au sein du Conseil communal et cela durant 8 ans. Votre esprit d'analyse et de synthèse ont fait merveille et votre prise de position a souvent été décisive dans les choix du Conseil communal. Compte tenu de votre prénom évangélique, c'était tout à fait normal !*

*Un trait marquant de votre personnalité : votre capacité à expliquer des choses complexes d'une manière simple. **Merci Marc.***

Pour terminer, je remercie le Conseil communal pour son total soutien dans ma fonction de syndic, merci aux citoyennes et citoyens de notre ville qui, grâce à leur appui dans les urnes, m'ont permis de vivre dix années de bonheur à la tête de cette belle ville de Romont.

Mes remerciements s'adressent bien sûr à toutes celles et ceux qui ont travaillé avec moi durant ces dix ans. Jamais je n'ai ressenti un moment de lassitude ou de découragement. Je me suis réjoui de toutes les séances du Conseil communal et de tous les moments festifs vécus lors de manifestations ou après les séances du Conseil général ou du Conseil communal. Enfin j'adresse un tout grand MERCI à vous les membres du Conseil général actuels réélus ou en partance qui nous avez soutenus et encouragés durant toutes ces années pour améliorer la vie des citoyennes et citoyens de notre cité. Quant aux nouveaux élus du Conseil communal et du Conseil général, vous verrez, la mission est gratifiante et les défis à relever passionnants. Merci pour votre engagement et pour tout ce que vous ferez pour faciliter voire améliorer la vie des Romontoises et Romontois.

Chers collègues en partance, ces fleurs représentent le parfum de votre esprit et la diversité de votre personnalité. Partagez-les avec vos compagnes qui ont supporté vos absences répétées durant toutes ces années. Elles le savent bien, c'était pour la bonne cause ! Pour ce faire, j'ai choisi Mme POULIN pour vous remettre ces fleurs. Etant donné son nom, je savais qu'elle le ferait volontiers. Vous connaissez l'adage : « Si y en a pou l'un, y en a pou l'autre ».

« Applaudissements... »

4.3 MESSAGE DE FIN DE LEGISLATURE DE M. LE VICE-SYNDIC

INTERVENTION DE M. CHRISTIAN DEILLON, VICE-SYNDIC

« C'est un magnifique paquebot qui s'approche du quai ce soir, après une croisière entamée le 1^{er} avril 2006 et une seule escale. Cela se passait en 2011.

Sur sa majestueuse proue, on y lit en couleur café « Romont ». Il a vraiment fière allure ce vaisseau. Pensez-vous ! 5'300 passagers et une cinquantaine de membres d'équipage.

Sur la dunette, le Capitaine, Roger BRODARD, et son équipe de commandement, regardent avec fierté mais aussi un peu de mélancolie s'approcher la rive de ce 15 avril, synonyme de fin du voyage et de retour à quai. C'est vrai que si on accepte un tel mandat, une telle responsabilité, on s'y plonge à 100 %. J'allais dire, on s'y noie, mais le terme était mal choisi.

Comme dit Renaud dans sa chanson « C'est pas l'homme qui prend la mer, c'est la mer qui prend l'homme, ta ta ta... »

Le Capitaine Roger BRODARD Ne lui trouvez-vous pas un air de vieux loup de mer avec sa barbe apparue ces derniers mois ?

Mais revenons sur l'histoire ! 2006, l'appareillage est quelque peu houleux. Il y a la désignation du 1^{er} Lieutenant qui bouscule les habitudes. Il y a aussi les finances qui posent problème. Et comme dit le proverbe : « Un homme sans argent est comme un bateau sans voile ». Malgré la houle, le bateau prend la mer, remonte le courant, affronte l'orage. Dans l'adversité et la difficulté, l'équipe de commandement se soude et travaille de concert.

La mer s'améliore et se calme. On en profite pour redonner un coup de peinture sur la plupart des ponts où les couleurs s'écaillent et où la rouille entamait son travail de destruction. Point de ça, pour le Capitaine ! Ses passagers doivent être choyés. Il faut améliorer les infrastructures, améliorer la vie à bord.

Le Capitaine, lorsqu'il prend la parole ... le ton est parfois un peu professoral. Sûrement des réminiscences de son ancien métier d'enseignant. Qu'on ne s'y trompe pas ! Ce n'est pas pour donner la leçon. C'est uniquement par humanisme et c'est une sacré belle qualité, tonnerre de Brest !

Pour défendre son vaisseau, le Capitaine et son équipage seront intransigeants quant aux taxes qu'on voudra leur imposer, mais très actifs pour améliorer les conditions de navigation de tous les navires glânois. Et quand il s'agira de trouver des alliances avec d'autres bateaux croisant alentours, ce ne sera pas l'accostage et l'abordage. Ce sera une approche respectueuse, insistante mais conciliante, malheureusement sans succès.

10 ans ! 10 ans d'engagement et de dévouement indéfectibles. Oh, il y a eu quelques coups de grains ! La météo peut être capricieuse. Les passagers n'auront pas aperçu grand-chose, il fallait leur éviter le mal de mer. Mais là aussi, la sagesse du Capitaine était de choisir une route un peu plus longue peut-être, mais éloignée des grandes bourrasques. Ça tangué mais on maintient le cap. Et il faut le reconnaître, parfois un bon coup de vent et un bel orage, ça met un peu de sel, marin je précise. Surtout, c'est dans ces moments que l'on reconnaît les hommes, les vrais. Comme le dit le proverbe, encore un : « Quand la mer est tranquille, chaque bateau a un bon capitaine ».

Voilà Capitaine, on entend des bruits qui proviennent du rivage... C'est le moment de se dire Au Revoir. C'est surtout le moment de reconnaissance, le moment de dire MERCI, un grand MERCI.

Tu nous as annoncé ton déménagement en Valais pour la fin de l'année pour te rapprocher de ton fils et surtout pour profiter de tes petits-enfants. Nous te souhaitons de profiter pleinement, longuement et surtout en santé, de cette retraite que tu as repoussée pour faire naviguer notre beau paquebot. C'est tout ce que te souhaitent tous les moussaillons et autres vieux briscards de notre Cité.

Nous savons que même là-bas, tu battras pavillon romontois.

MERCI Roger. »

« Applaudissements... »

Mme la Présidente remercie MM. BRODARD et DEILLON pour ces belles paroles.

CONCLUSIONS DE MONSIEUR LE SYNDIC, ROGER BRODARD

M. Roger BRODARD remercie M. Christian DEILLON pour ces belles paroles, très émouvantes. Il invite les membres du Conseil général à applaudir tous les membres de son équipage.

« Applaudissements... »

*« Mme la Présidente sortante,
Chère Roxane,*

A la suite de votre accession au perchoir du Conseil général, vous nous aviez dit avoir envie de vous impliquer davantage. Et bien je pense que vous avez été servie puisque votre mandat a été rallongé d'environ un mois et demi. Je confirme que vous avez été parfaite dans votre fonction étant donné, qu'à ma connaissance, vous vous êtes souvenue avec exactitude du nom des intervenants. Vous avez su trouver le bon cap politique avec bonheur et les décisions du Législatif que vous avez présidé durant la dernière année de cette législature, ont été bonnes pour les citoyennes et citoyens de la Commune. Vous pourrez toujours dire que sous votre présidence, une baisse d'impôt de 5 cts a soulagé le portemonnaie des contribuables romontois.

Lors de votre intronisation à cette fonction, vous releviez aussi une pensée du Dalai Lama : « Si tu veux connaître quelqu'un, n'écoute pas ce qu'il dit, mais regarde ce qu'il fait. » Or, durant cette année, nous avons appris à vous connaître, nous avons écouté ce que vous disiez et nous avons regardé ce que vous faisiez. Le Dalai Lama n'avait donc que partiellement raison.

Vous avez ainsi marqué votre année de présidence par la clarté et la qualité de vos propos. D'ailleurs, suite à votre élection à la Présidence du Conseil général, vous affirmiez haut et fort, je vous cite :

« Mieux vaut donc tout de suite prendre les décisions et les bonnes. Et visiblement, c'est ce que vous avez fait ce soir en m'élisant moi, une femme et blonde de surcroît ! » Aujourd'hui, je crois pouvoir affirmer que c'était le bon choix.

MERCI Mme la Présidente, votre année de règne présidentielle restera gravée dans nos mémoires comme celle de Roxane « la Lumineuse » sémillante blonde, à l'allure décidée et à l'esprit pétri d'une intelligence teintée d'une pointe d'humour. Aussi, c'est avec reconnaissance que je vous offre ces fleurs pour vous remercier du bonheur que vous nous avez donné durant votre année présidentielle. »

« Applaudissements... »

Pour terminer, **M. Roger BRODARD** souhaite une bonne suite à chacune et à chacun et **VIVE LA COMMUNE DE ROMONT !**

« Applaudissements... »

CONCLUSIONS DE MADAME LA PRESIDENTE, ROXANE ECOFFEY

Mme ECOFFEY remercie M : BRODARD pour ses paroles très sympathiques à son égard.

« Mesdames, Messieurs, Cher Public,

*Pour clôturer notre rencontre en poésie
Je vous lis quelques alexandrins de mon cru
J'ai plaisir à partager ici mes écrits
Et espère sincèrement qu'ils vous auront plu.*

*Comme le disait Eddy Mitchell dans sa chanson
« C'était la dernière séance »... Que le temps passe vite.
Des rencontres, mais aussi de belles discussions.
Certains continuent le chemin, d'autres nous quittent.*

*Politique et Romont, deux moteurs stimulant
A aucun moment notre passion s'effrite
Je vous remercie tous pour votre engagement
Retroussons nos manches, en avant toute pour la suite.*

*Merci Yves BARD pour ton soutien à mes côtés
Je pars avec des souvenirs et de la joie
Merci à tous pour votre confiance cette année
Cette opportunité fut formidable pour moi.*

*Une page s'est tournée, c'est la fin de ce livre
Chaque fin est aussi le début d'une aventure
L'avènement d'une nouvelle expérience à vivre
Gage de projets intéressants pour le futur.*

*Encore un vers pour vous souhaiter tout le meilleur
Trêve de discours, ici s'arrête ma poésie
Bon vent chers collègues, tous mes vœux de bonheur
Chose promise, je me tais, apéro nous voici ! »*

« Applaudissements... »

La séance est levée.

La Présidente



Roxane ECOFFEY

Au nom du Conseil général

Le Secrétaire



Yves BARD

Romont, avril 2016/hp